

Qualification biplace et prise en charge

La FFVL est organisme de formation professionnelle, à ce titre la formation biplace peut être financée par la formation professionnelle continue.

Mode de fonctionnement de cette prise en charge :

- 1. Le candidat s'inscrit auprès de la ligue mais dépose sa demande de financement accompagné du règlement (pour les week-ends : *pré-qualification, formation complémentaire, examen final* : (we prix ligue + 25 € frais de dossier et compacté prix ligue + 80 € de frais de dossier en 2 chèques à l'ordre de la FFVL, 1 pour les frais de stage, 1 pour les frais de dossier) auprès du secrétariat fédéral.**
- 2. La formation sera facturée à l'organisme payeur le prix ligue + 25 € pour les we et 80 € pour le compacté.**
- 3. Si le dossier de prise en charge aboutit, l'organisme de formation fédéral (OFP) règle directement la ligue (au prix de la ligue) et retourne les chèques d'inscriptions aux candidats.**
- 4. Si le dossier n'aboutit pas les frais de dossier ne seront pas remboursés au candidat.**